

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 30 juin 2025

Délibération : N° 2025-16

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille vingt cinq le 30 juin à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, le Maire

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2025

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Yannick GUEUDET, Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI

Absent(s) :

Grégory RONDIER, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Patrice POULAIN, Sandrine HAVY, excusée

Secrétaire de séance :

Marie-France DESIMEUR-CLOUX

Signature avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne et la Mutualité Sociale Agricole de Picardie de la convention territoriale globale (CTG) pour la période 2025-2029

DÉLIBÉRATION

Monsieur Le Maire rappelle que la commune est co signataire avec la Communauté de communes de la convention territoriale globale (CTG) pour des actions développées en faveur des enfants, des jeunes et des familles.

Il rappelle que la CTG est un outil de travail collaboratif, pour l'élaboration d'un projet social de territoire adapté aux besoins des habitants. Il tient compte des partenaires présents sur le territoire.

Que la CTG s'appuie sur un diagnostic partagé pour définir les priorités et les moyens à mettre en œuvre, pour ensuite créer, avec les partenaires, un plan d'actions afin de répondre aux enjeux élaborés à partir du diagnostic.

Les objectifs de la CTG sont :

- d'apporter une aide à la décision,
- de valoriser et développer les projets des territoires,
- de simplifier les partenariats, en apportant une vision décloisonnée,
- d'adapter les actions aux besoins du territoire.

Signée pour cinq ans, cette convention se met ensuite en place par le pilotage des actions et l'évaluation du projet de territoire.

Ses modalités de fonctionnement s'organisent comme suit :

➤ **La gouvernance de la Convention Territoriale Globale**

La Convention Territoriale Globale s'appuie sur trois niveaux de pilotage et de suivi :

- La décision stratégique, prise par la direction et le Conseil d'Administration de la Caf de l'Aisne d'un côté, ainsi que la direction et le Conseil Communautaire de la Thiérache du Centre de l'autre
- La décision technique, qui provient de travail commun entre la chargée de coopération de la communauté de communes de la Thiérache du Centre et la conseillère technique de territoire de la Caf de l'Aisne, avec le soutien régulier de l'association Tac Tic Animation. Cette collaboration a pour objectif d'organiser l'animation et le suivi de la démarche, d'être force de propositions pour permettre la prise de décision stratégique, et de veiller au respect du calendrier.
- Le troisième niveau de pilotage correspond au comité partenarial qui a pour objectif d'apporter son expertise opérationnelle et d'être force de propositions.

➤ **Organisation du suivi de la Convention Territoriale Globale**

Le suivi de la CTG est organisé une fois par an minimum par une réunion du Comité de pilotage (élus de la CCTC délégués à la commission «Santé _ Mobilité _ Service à la population», représentants des communes bénéficiant de bonus territoire, la Conseillère technique de territoire de la CAF de l'Aisne et la chargée de coopération, parfois élargi en fonction des thématiques au centre socioculturel Tac Tic Animation). De la même façon, le comité partenarial se réunit une fois par an minimum, sous forme de tables rondes, pour faire le bilan des fiches actions de l'année passée et projeter les objectifs de l'année à venir.

En parallèle de ce suivi, peuvent s'organiser des groupes de travail par fiches actions avec les partenaires volontaires pour la mise en place concrète des projets.

La décision stratégique sera mobilisée à minima au moment du renouvellement de la CTG. Mais si besoin (ex : modification de fiches actions, ajout de projets en lien avec la CTG), elle pourra également être sollicitée afin de valider une proposition du comité partenarial.

DÉCISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

PREND ACTE du diagnostic de territoire révisé en 2025 et de l'évaluation de la Convention Territoriale Globale

APPROUVE les orientations proposées dans le cadre de la CTG **2025-2029**

AUTORISE Monsieur le Maire à cosigner avec la Communauté de communes, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, la convention territoriale globale de la Thiérache du Centre pour la période 2025-2029, ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 30 juin 2025

Le Maire,
Johann WERY

La Secrétaire de séance,
Marie-France DESIMEUR-CLOUX

